



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 69 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. Paragraphe 27

La note 6 *doit se lire comme suit* :

Voir [E/CN.4/2003/3](#), par. 37, et l'exposition marquante de Philip Alston sur les crimes ciblés ([A/HRC/14/24/Add.6](#), uniquement en anglais). Voir également le rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires sur la suite donnée aux recommandations adressées aux États-Unis d'Amérique publié sous la cote [A/HRC/20/22/Add.3](#), par. 76 à 84.

2. Paragraphe 62

La note 48 *doit se lire comme suit* :

Pour ce qu'on entend par groupe armé, voir *Le Procureur c. Haradinaj* (n° IT-04-84bis-T), p. 144 et 145.

3. Paragraphe 99

Sans objet en français

* A/68/150.

